

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2011.

NOMBRE	DE
<u>CONSEILLERS :</u>	
EN EXERCICE	:
13	
PRÉSENTS	:
11	
POUVOIRS	:
/	
VOTANTS	:
11	

L'AN DEUX MILLE ONZE,
Le cinq septembre, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué, s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 1^{er} septembre 2011.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky, Mme DAVAULT Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques, M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRALT Danielle, M. BAUDOUIN Jean-Paul, Mme PROUST-FLOISSON Gaëlle, M. BOITARD Steeve.

Absents excusés : M. SAIVRES Jean-François, Mme BLAIS Angéline.

Pouvoirs: /

M. Jean-Louis PINEAU a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Projet d'aménagement d'installations photovoltaïques sur bâtiments communaux.
- Réalisation et financement Plan de mise en Accessibilité de la Voirie (P.A.V.E.): Transfert au Pays de Gâtine de la dotation départementale « Aide à la décision ».
- Info projet aménagements voirie en centre bourg (sécurité aux abords des écoles).
- Demande d'acquisition d'une parcelle communale.
- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires (CDG79).
- Fiscalité directe locale : proposition de prise de délibération.
- Contrôle technique des locaux de la salle des fêtes (installations cuisine).
- Ecritures comptables.
- Prise en charge frais d'aménagement du réseau de chaleur prévu pour le site Rondier (alimentation par la chaufferie collective E.H.P.A.D.).
- Tour Cycliste des Deux-Sèvres 2011 : encaissement participations versées par plusieurs Communes du Canton.
- Attribution d'une appellation à la salle des fêtes.
- Accueil de stagiaire (I.R.E.O. BRESSUIRE) auprès de l'école maternelle.
- Demande de subvention (Familles Rurales).
- Demande de subvention au titre d'une participation à la « bourse au permis de conduire » (action menée par la Maison de l'Emploi).
- Questions diverses.
- Infos diverses : préparation Téléthon, étude biologique menée sur une ancienne carrière, lancement de l'enquête publique P.L.U., inauguration des locaux de la poste, remise d'une médaille « Jeunesse et Sports » (M. Jean-Paul DOUCET), etc.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser portant sur le compte rendu de la séance du 11 juillet dernier. Aucune observation n'étant émise, les Conseillers adoptent le procès-verbal et procèdent à sa signature. Avant d'entamer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, elle sollicite l'autorisation (qui lui est accordée) d'aborder deux points supplémentaires au titre des questions diverses : la demande d'autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Général des DEUX-SÈVRES dans le cadre de la mise à disposition d'un ordinateur (opération « 5000 micros »), et la demande d'autorisation de signature d'un contrat aidé dont l'ouverture vient d'être demandée auprès du Pôle Emploi de PARTHENAY.

D 80 – 2011 - : REMISE D'UN ORDINATEUR À LA COMMUNE (OPÉRATION « 5000 Micros » - CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES)

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution d'un ordinateur que le Conseil Général des Deux-Sèvres vient d'effectuer au profit de la Commune, dans le cadre de son opération « 5000 micros ».

Cet ordinateur sera installé à la bibliothèque municipale et laissé à la disposition du public.

Le Conseil municipal prend acte de cette attribution et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante devant être passée avec le Conseil Général des DEUX-SÈVRES.

D 81-2011 : PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE D'UN CONTRAT AIDÉ

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat aidé (Contrat d'Avenir) ouvert le 1^{er} octobre 2009 qui a permis le recrutement de Madame Marie-Paule JEANNETEAU, prendra fin le 30 septembre prochain.

Une demande d'ouverture d'un nouveau contrat aidé vient d'être déposée auprès de Pôle Emploi (Agence de PARTHENAY) en vue du recrutement de Madame Lysiane PAIN, domiciliée 2, Cité Saint Lambin à MAISONNEUVE (VIENNE).

En l'attente d'une réponse à cette demande, Madame le Maire invite le Conseil municipal à prendre toutes dispositions en vue du recrutement attendu.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la demande d'ouverture de contrat déposée auprès de Pôle Emploi (Agence de PARTHENAY) ainsi que de recrutement envisagé,
- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires (contrat avec l'État, contrat entre la Commune et la salariée recruté, etc.)
- précise que le mandatement des rémunérations qui seront versées à l'agent recruté sera opéré à partir des crédits inscrits au compte 64168 du budget principal – exercices 2011 et 2012.

D 82-2011 :PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX :PRISE DE DISPOSITIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'étude du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments de la Collectivité que le C.R.E.R. a réalisée et transmise courant juin 2011, a permis, suite à une présentation effectuée lors de la séance du 11 juin 2011, d'engager une réflexion (lors de la séance du 11 juillet 2011) autour du lancement d'une action d'installation photovoltaïque sur un ensemble de sites restant à sélectionner en fonction de critères divers apparaissant aux bilans financiers et bilans écologiques établis.

Une synthèse a alors été remise aux Conseillers afin de réfléchir aux choix à opérer en vue d'une prise de décision définitive au cours de la séance du mois de septembre.

L'étude réalisée par le C.R.E.R. laissait apparaître, parmi les onze sites pris en compte (dont deux, à savoir les logements de la gendarmerie et les locaux A.D.M.R. + le bâtiment technique, pouvaient être scindés en deux entités indépendantes) :

- *2 sites classés « Très favorable » : logements de la gendarmerie et ancienne gendarmerie.
- *7 sites classés « Favorable » : centre médico social, école primaire Germain RALLON, local « H.M. VOYAGES », local « POITOU-CARTONS », ensemble locaux A.D.M.R. et bâtiment technique, salle des fêtes, bibliothèque.
- *2 sites classés « Défavorable » : mairie et salle omnisports.

Invité à prendre une décision sur cette question, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ÉMET un accord de principe pour le lancement, sous réserve de faisabilité au plan financier, d'un programme d'installation photovoltaïque sur les bâtiments communaux en retenant les cinq sites suivants :

-logements de la gendarmerie (avec division parcellaire permettant de séparer les deux immeubles collectifs existants), ancienne gendarmerie, salle des fêtes, bâtiment A.D.M.R. + local technique et bâtiment « H.M. VOYAGES » (sous réserve de connaître, pour ce qui concerne le bâtiment A.D.M.R. + local technique et le bâtiment « H.M. VOYAGES », les conclusions d'une étude structure),

-DÉCIDE, pour ce faire :

* de faire appel au C.R.E.R. pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
*de prendre toutes dispositions en vue de la réalisation de l'étude structure précitée,
*de consulter plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir un engagement de financement sur ce programme de travaux dont le montant prévisionnel est, à l'heure actuelle, de 424.788,00 € H.T.,
*de solliciter, auprès de la Région POITOU-CHARENTES, et avec le concours du C.R.E.R., l'attribution d'une aide financière relevant du F.R.E.E. (Fonds Régional d'Excellence Environnementale),

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

D 83-2011 : DEMANDE AU CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES D'UN TRANSFERT DE DOTATION (DISPOSITIF PROXIMA COMMUNES – AIDE À LA DÉCISION) AU PAYS DE GÂTINE POUR SON ÉTUDE DE P.A.V.E. COMPRENANT GUIDE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE, DIAGNOSTICS ET PLAN D'ACTION.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération prise lors de la séance du 23 février 2011 en vue d'une adhésion de la Commune de THÉNEZAY à un groupement de commandes constitué entre 56 Communes et le Pays de Gâtine pour la réalisation de P.A.V.E. (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie) conformément à la Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (Loi votée le 11 février 2005).

L'organisation adoptée par modalité de convention formant le Groupement de commandes désigne le Pays de Gâtine comme personne morale devant signer l'acte d'engagement au nom des 58 membres dudit Groupement et exécuter le marché.

Pour ce faire, il est opportun que les Communes transfèrent tout ou partie de leur dotation relevant du dispositif d'aide départementale « PROXIMA Communes – Aide à la Décision », qui reste disponible.

La Commune de THÉNEZAY pourrait ainsi transférer 30% de sa quote-part du coût global H.T. de l'étude P.A.V.E. (si l'on considère le coût de l'étude la concernant, et tel qu'indiqué par correspondance du 8 juillet 2011, à savoir : 3.755,19 € H.T. , le montant du transfert de cette quote-part s'élèverait à 1.126,55 €).

Suite à cet exposé et invité à arrêter une décision, le Conseil municipal :

Considérant :

1°-Les informations apportées permettant de compléter le plan de financement du P.A.V.E. à hauteur de 80% (hauteur maximum) de subventions publiques, intégrant des fonds régionaux et départementaux,
2°-Le règlement financier du Conseil Général des DEUX-SÈVRES et l'enveloppe « PROXIMA Communes – aide à la décision » disponible pour la Commune de THÉNEZAY,
3°-L'utilité de cette aide pour la Commune, sachant que le dispositif répond aux attentes du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande au Conseil Général des DEUX-SÈVRES de transférer au Pays de Gâtine un crédit de 1.126,55 € prélevé sur la dotation « PROXIMA Communes – Aide à la décision » disponible pour la Commune de THÉNEZAY.

A noter que la première réunion de travail avec le cabinet d'études ÉGIS MOBILITÉ se tiendra le mercredi 14 septembre prochain, à 18h, à la salle des fêtes de VIENNAY.

INFO SUR LE PROJET CIRCULATION / SÉCURITÉ – AMÉGEMENTS DE VOIRIE EN CENTRE BOURG : MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET INITIAL

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet sécurité / circulation en centre bourg (aménagement de la voirie) a donné lieu à l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R. – programmation 2011, sous réserve que le projet soit conforme aux orientations définies par le P.A.V.E.

Par ailleurs, le cabinet D.L. INFRA vient de transmettre une nouvelle version de ce projet, tenant compte des observations émises lors des dernières réunions de travail opérées avec le Conseil municipal, et dans la perspective du dépôt des demandes d'aides financières relevant du Département.

Les interventions prévues pour chacun des quatre sites retenus (école Germain Rallon, école Marie-Antoine, Boulevard des Acacias et Parking du cimetière) ont fait l'objet de quelques modifications, ce qui a modifié les coûts initialement définis (et retenus pour la demande de D.E.T.R.). On enregistre une augmentation globale de 43.191,38 € T.T.C. sur ce projet qui va être soumis, pour avis avant dépôt des demandes de subventions, aux services du Département.

D 84-2011 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU LIEUDIT « LE PUIITS PERDU » - (M. GILLES MARTINEAU)

Madame le Maire informe le Conseil municipal du fait que Monsieur Gilles MARTINEAU, agriculteur, domicilié à THÉNEZAY – lieudit « Toucheronde », exploite, depuis de nombreuses années, et sans autorisation particulière, une parcelle de terre située au lieudit « Le Puits Perdu », figurant au cadastre sous les références : section YB n° 15 (contenance : 5 ares). Cette parcelle, qui se situe au milieu d'un ensemble d'autres parcelles appartenant à Monsieur MARTINEAU ou à sa famille, appartient en fait à la Commune de THÉNEZAY.

Considérant cette situation et sachant que plusieurs parcelles de bois situées à l'arrière de la parcelle YB n° 15 n'ont plus d'accès du fait de cette occupation, Madame le Maire a demandé à Monsieur MARTINEAU (par correspondance du 28 juillet dernier) de libérer les lieux, avant la mise en place de nouvelles cultures.

Suite à la réception de cette correspondance, Monsieur MARTINEAU a formulé (le 6 août 2011) une demande d'acquisition de la parcelle.

Invité à se prononcer sur la suite qu'il convient de réserver à cette affaire, le Conseil municipal :

-considérant la situation d'enclavement dans laquelle se trouveraient les parcelles YB 12 et YB 13, en cas de cession de la parcelle YB n° 15 à Monsieur Gilles MARTINEAU, à l'unanimité, refuse cette cession et confie à Madame le Maire le soin de prendre toutes dispositions auprès de Monsieur MARTINEAU afin que le terrain soit libéré dans les meilleurs délais.

INFO POSSIBILITÉ D'ACQUISITION DE TERRAINS EN CENTRE BOURG

Madame le Maire signale qu'il serait peut-être judicieux que la Commune se porte acquéreur des parcelles ci-après désignées, mises en vente en centre bourg :

- Parcelle AC n° 278, longeant le parc de la maison de retraite, représentant une surface de 1 a 74 ca, appartenant aux conjoints MÉRIC (cette bande de terrain permettrait d'aménager un passage piéton sachant qu'une zone de stationnement est prévue dans ce secteur dans le cadre du projet d'extension des locaux de la maison de retraite).

-Parcelles AC n° 26 (2 a 18 ca) et n° 25 (6 a 92 ca) situées au Fief Pousson, à proximité immédiate du garage mis à disposition de la Communauté de Communes et de la réserve en eau destinée à la défense contre l'incendie, ces deux parcelles appartenant à Madame Paulette GUILBAULT.

Le Conseil municipal prend acte de cette information et confie le soin à Madame le Maire de mener les négociations nécessaires avec les propriétaires concernés.

D 85-2011 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions de :

-la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

-le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

ainsi que :

- l'opportunité, pour la Commune, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

-les garanties et les taux proposés par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des DEUX-SÈVRES à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1^{er} janvier 2012,

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

-d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2015 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier DEXIA SOFCAP, pour les :

-Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Liste des risques garantis :

Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps

partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité (y compris paternité et adoption).
Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire (annulée si 60 jours consécutifs d'arrêt).

Taux : 5,30 %

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.

-Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non-titulaires de droit public :

Liste des risques garantis :

Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité et adoption), maladie ordinaire.
Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire (annulée si 60 jours consécutifs d'arrêt).

Taux : 1,20 %

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.

-Autorise Madame le Maire à signer les certificats d'adhésion au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des DEUX-SÈVRES.

**D 86-2011 : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :
EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE D'EXPOSITION AUX
RISQUES DÉLIMITÉ PAR UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (P.P.R.T.).**

Madame le Maire et Thierry PASQUIER, Conseiller municipal, exposent les dispositions de l'article 1383 G du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence de 15% ou de 30%, les constructions affectées à l'habitation achevées antérieurement à la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques (P.P.R.T.) mentionné à l'article L. 515-15 du Code de l'Environnement et situées dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par le plan.

Le taux d'exonération fixé par le Conseil municipal dans la présente délibération est majoré, le cas échéant, de 15 points pour les constructions affectées à l'habitation situées à l'intérieur des secteurs définis au II de l'article L.515-16 du Code de l'Environnement, ou de 30 points, le cas échéant, pour les constructions affectées à l'habitation situées à l'intérieur des secteurs définis au III de l'article L.515-16 du même code, lorsque de tels secteurs sont délimités par le plan.

Ils précisent que ces majorations de taux sont applicables de plein droit et attachées au taux fixé par le Conseil municipal, dans la présente délibération.

Suite à cet exposé et invité à arrêter une décision, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu l'article 96 de la Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,
- Vu l'article 1383 G du Code Général des Impôts,
- Vu le Plan de Prévention des Risques Technologiques concernant la Sté E.S.A. (installée à THÉNEZAY – Forêt d'Autun) approuvé par arrêté préfectoral du 5 août 2011,

-**Décide** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les constructions affectées à l'habitation achevées antérieurement à la mise en place du Plan de Prévention des Risques Technologiques et situées dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par le plan.

-**Fixe** le taux à 30%.

-**Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

(A noter que sont concernées par ces dispositions les maisons d'habitation situées à la Challerie, le Rond-Point de la Forêt d'Autun et des Fontenelles).

D 87-2011 : CONTRÔLE TECHNIQUE LOCAUX SALLE DES FÊTES

Madame le Maire et Jean-Louis PINEAU, adjoint, rappellent au Conseil municipal que les locaux de la salle des fêtes ont donné lieu à une visite de la commission communale de sécurité, le 20 juin dernier. Lors de cette visite, les services du S.D.I.S. ont précisé la nécessité de produire un RVRAT (rapport de vérifications après travaux) suite aux aménagements opérés au niveau de l'office (R-1).

Ce rappel effectué, Madame le Maire présente au conseil municipal l'offre établie par l'agence SOCOTEC de NIORT, pour réalisation des vérifications nécessaires et production d'un rapport de synthèse (cette mission présentant un coût de 900,00 € H.T.).

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
-retient la proposition établie par l'agence SOCOTEC, autorise Madame le Maire à signer tous documents liés à la réalisation de cette mission et précise que la prise en charge des frais correspondants sera assurée à partir des crédits inscrits au compte 6156 du budget principal – Exercice 2011.

A noter que la production d'un document de même type sera également demandée pour les locaux de la salle omnisports.

D 88-2011 : ÉCRITURES COMPTABLES :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide d'opérer les écritures comptables ci-après détaillées, portant sur le budget principal de l'exercice 2011 :

1° - Vote de crédits supplémentaires – opérations d'ordre – Travaux en régie :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
042/ 722	Travaux en régie : RÉAMÉNAGEMENT SALLE DES FÊTES - Cuisine		8.885,93
023	Virement à la section d'investissement	8.885,93	
021	Virement de la section de fonctionnement		8.885,93
040/ 21318	Travaux régie : RÉAMÉNAGEMENT SALLE DES FÊTES - Cuisine	8.885,93	
TOTAL ÉGAL.....		17.771,86	17.771,86

2° - Virements de crédits :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes

Réseaux de voirie	21/2151	5.165,00		
ACQUISITION BATIMENT : aménagement cour (futur atelier)			0014/21318	5.165,00
Autres immobilisations corporelles	21/2188	550,00		
Autres installations, matériel & outillage techniques :			21/2158	550,00
- achat tronçonneuse = 594,00 €				
- achat transpalette = 236,21 €				
		5.715,00		5.715,00

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
011/615 22	Entretien & réparations bâtiments	-3.000,00	
023	Virement à la section d'investissement	3.000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		3.000,00
21/ 21318	Autres bâtiments publics	3.000,00	
		3.000,00	3.000,00

**D 89-2011 : AMÉNAGEMENT D'UNE CHAUDIÈRE COLLECTIVE PAR L'E.H.P.A.D.
« RÉSIDENCE DE LA PLAINE » AVEC RÉSEAU SECONDAIRE EN SOUS STATION CITÉ
RONDIER : PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX PAR LA COMMUNE**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'opération d'aménagement, en cours de réalisation, d'une chaudière collective (avec alimentation bois) menée par l'E.H.P.A.D. « Résidence de la Plaine », conformément à un marché de travaux passé avec la S.A.R.L. CIGEC – 34, route de Bressuire – 79200 CHÂTILLON SUR THOUET. Il a été prévu que le réseau de chaleur alimenté par cette chaudière desservirait non seulement l'établissement mais aussi une partie des bâtiments communaux constituant l'Espace Rondier.

Afin de permettre une installation en sous-station au niveau de l'Espace Rondier, il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux d'équipement et d'adaptation du réseau en place (et ce, conformément au devis n° 11363 que la S.A.R.L. CIGEC a établi le 26 juillet 2011, présentant un montant de 3.198,19 € T.T.C.).

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des dispositions prises pour l'adoption de ce devis et précise que la dépense correspondante fera l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 21318 du budget principal de l'exercice 2011.

**D 90-2011 : ACCUEIL D'UN DÉPART D'ÉTAPE DU TOUR CYCLISTE DES DEUX-SÈVRES
2011 : VERSEMENT DE PARTICIPATIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de THÉNEZAY a accueilli, le 15 juillet dernier, le départ de la deuxième étape du tour cycliste des Deux-Sèvres 2011, une délibération portant sur cette question (et notamment sur l'approbation de la convention transmise par le comité organisateur, laquelle prévoyait, entre autres dispositions, le versement d'une subvention communale d'un montant de 6.000 €) ayant été prise lors de la séance du 22 mars 2011.

Cette dernière précise également que certaines Communes du Canton, ainsi que la Communauté de Communes du Pays Thénezéen, ont accepté de participer au financement de cette manifestation puisque le circuit emprunté par la course traversait l'ensemble des Communes et que le départ officiel de la course était prévu sur le site communautaire de « Mollets ». Chacune des collectivités ayant exprimé un accord a fixé librement le montant de sa participation afin de la verser à la Commune de THÉNEZAY qui restait le seul interlocuteur du comité organisateur, s'agissant du financement attendu à raison de 6.000 €.

Aux termes des diverses délibérations qui ont été prises, on constate que les participations accordées à la Commune de THÉNEZAY sont les suivantes :

- Commune de DOUX : 300 €
- Commune de LA FERRIÈRE : 500 €
- Commune d'OROUX : 150 €
- Commune de LA PEYRATTE : 500 €.
- Communauté de Communes du Pays Thénezéen : 1.550 €.

Le Conseil municipal :

-prend acte des informations apportées et précise que l'encaissement de ces participations sera opéré au compte 7488 du budget principal de l'exercice 2011.

D 91-2011 : ATTRIBUTION D'UNE DÉNOMINATION À LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE : « SALLE MICHEL BONNET »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'invitation qui lui a été faite, il y a quelques mois, à réfléchir à l'attribution de dénominations à plusieurs salles et sites communaux, en retenant le nom de personnes ayant marqué le vie locale.

En ce qui concerne la salle des fêtes communale, une suggestion avait déjà été émise pour la dénomination : «Salle Michel BONNET», en hommage à ce musicien et accordéoniste thénezéen, disparu en 2003.

Thierry PASQUIER, Conseiller municipal, signale qu'il a contacté la famille de défunt et que cette dernière a exprimé un accord pour que cette dénomination soit retenue.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que la salle des fêtes communale située Place de l'Hôtel de Ville sera désormais appelée « Salle Michel BONNET ».

**D 92-2011 : ACCUEIL EN STAGE (ÉCOLE AUGUSTINE FOUILLÉE)
D'UNE ÉLÈVE DE LA MFR SEVREUROPE (BRESSUIRE)**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la correspondance remise par Mademoiselle Manon RAVELEAU, domiciliée 2, Le Fief Pousson à THÉNEZAY et élève en classe de 1 ère (BAC PRO SERVICES EN MILIEU RURAL) auprès de la MFR SEVREUROPE – 22, rue de la Baritauderie – 79300 BRESSUIRE, laquelle souhaiterait pouvoir effectuer un stage d'accompagnement à la personne (jeunes enfants) dans le cadre du fonctionnement de l'école maternelle Augustine FOUILLÉE et ce, au cours de dix semaines de stage durant la période du 26 septembre 2011 au 10 février 2012.

Invité à se prononcer sur cette demande, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord pour l'accueil en stage sollicité et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires (notamment la convention d'accueil établie par l'établissement scolaire).

D 93-2011 : DEMANDE DE SUBVENTION (ASSOCIATION FAMILLES RURALES – THÉNEZAY)

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la correspondance que Madame Laëtitia BABIN, Présidente de l'association Familles Rurales, lui a adressée, le 18 juillet 2011 pour demande d'attribution d'une subvention d'un montant de 350 € (soit 50 € par enfant pour 7 enfants domiciliés à THÉNEZAY) dans le cadre du financement d'un séjour « découverte de la montagne en hiver », prévu en février 2012 et s'adressant aux enfants de 8 à 10 ans.

Invité à se prononcer sur cette demande, le Conseil municipal observe que la compétence enfance-jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes, que cette dernière soutient les activités menées par l'association locale Familles Rurales et que la Commune contribue au financement des actions menées au plan communautaire par le versement d'un fonds de concours annuel.

Par vote à main levée dont les résultats sont les suivants : 11 votants – 5 abstentions – 6 voix CONTRE, l'attribution de la subvention sollicitée par l'association Familles Rurales est refusée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MAISON POUR L'EMPLOI DE PARTHENAY DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION «BOURSE PERMIS POUR L'EMPLOI» .

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'opération menée par la Maison pour l'Emploi de PARTHENAY permettant de financer la préparation à l'obtention du permis de conduire pour des jeunes qui, en contrepartie, effectueront des heures de travail auprès de collectivités (une bourse accordée à hauteur de 600 € correspondant à la réalisation de 35 heures de travail auprès d'une collectivité).

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur une participation de la Commune de THÉNEZAY à cette action par le versement d'une subvention.

Au cours du débat mené sur la question, le Conseil observe que la question pourrait éventuellement être traitée au niveau du C.C.A.S. Par ailleurs, il convient de s'assurer que la subvention versée par la Communauté de Communes n'intègre pas déjà une participation de l'ensemble des Communes membres à cette opération.

La question sera donc revue ultérieurement.

INFOS DIVERSES :

-Installation chaufferie collective Mairie/CMS/Bibliothèque : les services techniques opèrent sur le site, préparant les travaux d'aménagement de la chaufferie et du silo avant l'intervention de l'entreprise AUGER qui va installer la chaudière. Jean-Louis PINEAU observe qu'il a dû demander une modification des travaux d'aménagement définis pour le silo, de façon à éviter de surcharger les murs (plus-value correspondante : 350 € H.T.). Madame le Maire signale par ailleurs qu'en ce qui concerne l'aide au financement attendue de la Région, le taux (annoncé à hauteur de 80% au moment de la décision de mise en route de l'action) pourrait être revu à la baisse.

-Téléthon 2011 : il aura lieu, cette année, à THÉNEZAY, au cours du premier week-end de décembre.

-Étude biologique conduite par DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT : une étude biologique, faune et flore (avec inventaires: botanique, amphibiens, insectes et oiseaux) est actuellement menée sur les anciennes carrières du Pays de Gâtine, dont une, parmi les dix sites retenus, se situe à THÉNEZAY (carrière de Publanc). Le

programme retenu vise à évaluer le patrimoine biologique du milieu en vue de sensibiliser les propriétaires des sites et de leur proposer des mesures de gestion conservatoire, en fonction de leurs possibilités d'intervention.

-Mise à l'enquête publique du projet de P.L.U. : l'enquête a débuté, comme prévu, le lundi 29 août et elle s'achèvera le 30 septembre. M. Gilbert BUFF, commissaire enquêteur, assurera, au total, trois demi-journées de permanence en Mairie afin de recevoir le public. Des observations et demandes ont déjà été formulées par plusieurs familles.

-Inauguration des nouveaux locaux de la Poste : elle aura lieu le mardi 13 septembre prochain à 17 heures.

-Remise de médaille : M. Jean-Paul DOUCET vient de se voir attribuer, par Madame la Préfète des DEUX-SÈVRES, la Médaille Jeunesse et Sports – échelon bronze, pour 30 années de dévouement au service de l'activité sportive locale au-travers de son action menée auprès du F.C.T.F.

- Tour Poitou-Charentes de Motos Anciennes : le tour traversera notre Commune le 8 septembre prochain entre 10 et 12 heures.

-Effectifs scolaires à la rentrée 2011-2012 : on compte 105 enfants au total auprès des écoles publiques et 94 auprès de l'école privée.

-Personnel communal : l'année 2010/2011 aura été difficile et les arrêts maladie, nombreux. Pierre GIRAULT, arrêté pour accident du travail depuis le mois de juin 2010 voit son arrêt prolongé jusqu'au 8 octobre, en l'attente des avis à émettre par la commission départementale de réforme et un médecin expert. Janine BRAUD, en arrêt maladie depuis le début juillet, reste en arrêt jusqu'au 30 septembre et un agent intérimaire (Roseline PAQUINET) la remplace tant auprès de la cuisine du Collège que de l'école maternelle. Par ailleurs, afin de répondre à l'attente du Collège, un second agent communal (en l'occurrence Virginie MORICEAU) a été affecté, à partir de cette rentrée 2011-2012, auprès de la cuisine (de 7h à 12 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi).

-Projet sécurité/circulation à Puysan : le projet d'installation de stops en divers points sensibles de la R.D. traversant le hameau, a été accepté par le Conseil Général. La pose de la signalétique correspondante peut donc être effectuée.

-Naissance : Jean-François et Marie-Sophie SAIVRES sont les heureux parents de Lilou, née le 14 août dernier.

-Affaire Erick BOURDIN : Jean-Louis PINEAU effectue un rappel chronologique des diverses phases de l'opération d'évacuation de déchets et ordures du logement locatif occupé par M. Erick BOURDIN dans l'immeuble collectif situé au n° 2 de la rue de saint Martin (l'intervention des services communaux s'étant limitée au dépôt sur site, et à la récupération de conteneurs).

En clôture de séance :

- Jean-Jacques LÉON, Conseiller municipal, revient sur la question (déjà évoquée lors d'une précédente séance) des difficultés occasionnées par le stationnement dans la rue de Saint Martin et du manque d'espace qui en résulte, ce qui provoque régulièrement, pour certaines habitations, d'importants dégâts (façades éraflées et volets parfois arrachés). A cela vient s'ajouter l'encombrement occasionné par le dépôt de conteneurs O.M. (la mise en place d'un conteneur collectif supplémentaire, Place de l'Eglise, est suggérée pour résoudre ce problème). En ce qui concerne l'aspect stationnement gênant, Madame le Maire va étudier la question avec les services de la brigade de gendarmerie.

-Les dates des prochaines séances de conseil municipal sont arrêtées comme suit : 4 octobre, 9 novembre et 8 décembre.

-La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu, en Mairie, le 14 octobre prochain, à 18 h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 heures.